



Financé par
l'Union européenne



48^{ème} COMPÉTITION DES MÉTIERS RÈGLEMENT DES SÉLECTIONS RÉGIONALES GRAND EST

PRÉAMBULE

Les finales régionales Grand Est sont organisées en vue de constituer une Équipe Régionale des Métiers, capable de concourir dans toutes les catégories de métiers choisies par la Région dans le cadre de sa participation aux finales nationales de la 48^{ème} Compétition des Métiers et ceci, en adéquation avec les descriptifs techniques nationaux desdits métiers.

A ce titre, la Région Grand Est organise et coordonne l'ensemble des compétitions de son territoire et ce, en étroite collaboration avec son réseau de partenaires : branches et organisations professionnelles, autorités académiques, chambres consulaires, établissements de formation, équipes métiers et entreprises.

Le règlement des finales régionales Grand Est définit les règles régissant l'organisation et le déroulement des épreuves et précise les droits et devoirs des participants.

Candidats et équipes métiers sont tenus de lire et de respecter l'intégralité du présent document avant la compétition régionale.

SOMMAIRE

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Age de participation
- Nombre de participation
- Validation de participation
- Parcours WorldSkills France PLUS

MÉTIERS EN LICE

- Nombre de métiers
- Classification des métiers
- Retrait d'un métier au concours
- Nombre de candidats aux sélections régionales

MODE DE SÉLECTION

- Pré-sélections territoriales
- Finales régionales Grand Est
- Exemption d'épreuves

SANTÉ, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT

- Règles générales de sécurité
- Responsabilités des compétiteurs et jurés

COMPÉTITEURS : RÈGLES ET DEVOIRS

- Documents officiels de compétition
- Aménagement du poste de travail et compensation
- Accès aux espaces métiers
- Vérification des caisses à outils
- Attribution et familiarisation avec le poste de travail
- Outillage commun, matière d'œuvre et devenir des ouvrages
- Contact et communication
- Honnêteté, équité et transparence
- Responsabilité et assurance
- Droit à l'image et données personnelles

ÉQUIPES MÉTIERS GRAND EST

- Généralités
- Référents métiers
- Coordinateurs espaces métiers
- Jurés régionaux
- Président de jury

SUJET D'ÉPREUVE

- Définition
- Durée
- Critères de notation

SYSTÈME DE NOTATION ET D'ÉVALUATION

- Définition
- Modifications
- Groupes de notation
- Notation quotidienne
- Traitement des erreurs
- Rapport journalier
- Résolution des conflits
- Procès-verbal
- Recours
- Annonce des résultats

ÉQUIPE RÉGIONALE DES MÉTIERS

- Constitution de l'équipe
- Choix des jurés nationaux
- Préparation de l'Equipe Régionale des Métiers

FINALES NATIONALES

- Délégation Régionale Grand Est
- Règlement des finales nationales

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- **Age de participation**

Quels que soient la formation et le statut (apprenti, en alternance, élève de lycée professionnel, étudiant, entrepreneur, jeune salarié, demandeur d'emploi...) tous les jeunes peuvent s'inscrire.

Le seul critère de participation est l'âge, il faut donc être **né après le 1^{er} janvier 2004** pour les métiers :

- 3D Game Art
- Administration des systèmes et des réseaux informatiques
- Art floral
- Arts graphiques et pré-presse
- Bijouterie-Joaillerie
- Boulangerie
- CAO - Ingénierie Mécanique
- Carrelage
- Charpente
- Coiffure
- Construction Béton Armé
- Contrôle industriel
- Cuisine
- Ébénisterie
- Électronique
- Fraisage
- Installation Electrique
- Jardinier-Paysagiste
- Maçonnerie
- Maintenance des matériels
- Maintenance Industrielle
- Menuiserie
- Métallerie
- Mode et Création
- Pâtisserie-Confiserie
- Peinture automobile
- Peinture et décoration
- Plâtrerie et construction sèche
- Plomberie et chauffage
- Réceptionniste d'hôtellerie
- Réfrigération technique
- Service en restaurant
- Soins Esthétiques
- Soins infirmiers
- Solutions Logicielles en Entreprise
- Soudage
- Technologie Automobile
- Technologie des Véhicules Industriels*
- Tôlerie - Carrosserie
- Tournage
- Visual merchandising
- Web technologies

Exception faite pour les candidats souhaitant s'inscrire dans les métiers suivants pour lesquels il faut être **né après le 1^{er} janvier 2001** :

- Aide à la personne
- Aménagement Urbain et Réseaux de Canalisation
- Boucherie
- Câblage des réseaux très haut débit
- Challenge Entrepreneurial par équipe
- Chaudronnerie

- Cloud Computing
- Construction Digitale
- Couverture métallique
- Cyber sécurité
- Cycle et Motocycle
- Fabrication Additive
- Horticulture
- Imprimerie
- Industrie 4.0
- Intégration Robotique
- Maintenance Aéronautique
- Marbrerie design
- Maroquinerie
- Mécatronique
- Métiers de la Propreté
- Miroiterie
- Production industrielle en équipe
- Solier
- Sommellerie
- Taille de pierre

- **Nombre de participation**

Un candidat peut participer plusieurs fois à la sélection régionale tant qu'il n'a pas atteint la limite d'âge et qu'il n'a pas déjà été sélectionné en Equipe de France pour représenter la France à la compétition mondiale.

Il n'est cependant pas possible pour un candidat ayant participé à la compétition mondiale de se représenter à la compétition des métiers, même dans un métier différent de celui pour lequel il avait déjà été sélectionné.

- **Validation de participation**

La participation d'un candidat à la sélection régionale est validée à l'issue de la période d'inscription mais uniquement si le dossier est parfaitement complété. **Tout dossier incomplet dans les délais fixés ne sera pas validé.**

Les candidats recevront dès la fin des inscriptions, une notification par mail validant ou non leur participation.

A titre exceptionnel, la Région peut décider de ré-ouvrir les inscriptions dans un métier après les dates officielles d'inscription faute de candidatures au moment de la clôture de la base et ce, afin de maintenir au national la représentation du Grand Est dans le(s) métier(s) concerné(s).

- **Parcours WorldSkills France PLUS**

Dans le cadre de la future fusion entre WorldSkills et Abylimpics (juin 2024), la Région peut aujourd'hui proposer un « **Parcours WorldSkills France PLUS** », ouvert aux **personnes en situation de handicap sans condition d'âge**.

En ouvrant ainsi cette compétition, la Région Grand Est souhaite révéler les aptitudes des compétiteurs handicapés et leurs compétences professionnelles, au-delà de leur handicap. Grâce à la mise en lumière de tous leurs talents, elle s'engage dans l'inclusion des personnes handicapées et leur insertion professionnelle en milieu ordinaire, pour leur offrir de nouvelles perspectives.

Conditions de participation

Être en activité (formation professionnelle, salarié, demandeurs d'emploi, artisan, apprenti...)

- Être reconnu administrativement en situation de handicap
- Habiter et/ou être formé et/ou être salarié dans la Région

Principes

- Ouverture des métiers communs ou spécifiques aux personnes en situation de handicap (pas d'âge limite)
- Pour chacun des métiers communs, la RGE intégrera un candidat en situation de handicap qui s'inscrirait

Métiers communs ouverts aux personnes en situation de handicap

- Administration des systèmes et des réseaux informatiques
- Art floral
- Boulangerie
- CAO - Ingénierie Mécanique
- Carrelage
- Coiffure
- Cuisine
- Ebénisterie
- Électronique
- Installation Electrique
- Jardinier-Paysagiste
- Métiers de la Propreté
- Mode et création
- Pâtisserie-Confiserie
- Peinture et décoration
- Service en restaurant
- Soudage
- Web technologies
- Vannerie (métier régional uniquement)

Métiers spécifiques ouverts à la compétition pour les personnes en situation de handicap

- Sculpture légumes et fruits
- Assemblage de cycle mécanique
- Photographie studio
- Manucure
- Massage

Pour qu'un métier soit représenté soit représenté à la 48^{ème} Compétition Nationale de Marseille en 2025, il faut avoir 3 compétiteurs du Parcours Worldskills PLUS par métier concerné venant d'au moins 2 Régions différentes.

Pour qu'un métier soit organisé à la compétition Internationale Abilympics (11e Internationaux Abilympics en 2027), il faut avoir 5 candidats minimum par métier venant de 3 pays différents.

MÉTIER EN LICE

- **Nombre de métiers**

Les métiers en compétition à la finale régionale Grand Est sont ceux qui seront représentés lors de la finale nationale de la 48^{ème} Compétition des Métiers.

Le nombre total de métiers représentés au national est déterminé par WorldSkills France, en relation avec les organismes membres de WorldSkills France et validé par son Conseil d'Administration.

Pour être en compétition à la finale nationale de la Compétition des Métiers, un métier doit compter un minimum de 6 candidats inscrits, soit 6 Régions. Le nombre total de candidats sélectionnés dans les Régions pour participer aux Finales Nationales sera connu à l'issue des sélections organisées dans toutes les Régions de France.

Il est donc possible que l'un ou l'autre métier en compétition à la finale régionale Grand Est ne soit pas représenté à la finale nationale si moins de 6 autres Régions présentent un candidat dans le(s) métier(s) concerné(s).

- **Classification des métiers**

Métiers internationaux

Sont dits internationaux, les métiers qui font partie de la liste des métiers validés par WorldSkills International au niveau mondial, qu'il s'agisse des métiers officiels, en démonstration ou en présentation par le pays hôte de la compétition mondiale.

Tous les métiers représentés au niveau mondial lors d'une WorldSkills International Competition ne sont pas obligatoirement représentés en France lors de la Finale Nationale à savoir :

- Développement d'application Mobile
- Robotique mobile
- Agent de Transit overseas
- Technologie de Laboratoire
- Gestion des infrastructures d'eau
- Design Industriel
- Technologie Optoelectronique
- Energie renouvelable
- Technologie du matériel ferroviaire

Métiers nationaux

Sont dits nationaux, tous les métiers non présents sur la liste de métiers de WorldSkills International et représentés en France lors des Finales Nationales.

Pour être représentés, ces métiers doivent avoir une place dans l'économie nationale et doivent être soutenus par leurs organisations professionnelles ou chambres consulaires, membres du bureau WorldSkills France.

Liste des métiers nationaux ouverts aux inscriptions en Région Grand Est :

- Aide à la personne
- Aménagement urbain et réseaux de canalisations
- Boucherie
- Chaudronnerie
- Couverture métallique
- Cycle et motocycle
- Horticulture
- Maroquinerie
- Métiers de la propreté
- Miroiterie
- Sommellerie

Métiers en « démonstration »

La Région d'accueil de la Finale Nationale peut présenter ou faire la démonstration d'un nouveau métier potentiel. La Région Grand Est peut donc présenter un candidat dans cette catégorie.

Métiers « régionaux »

La Région Grand Est s'est engagée à développer le secteur des métiers d'art dans la compétition régionale, même si ces métiers ne sont pas représentés à la compétition nationale et internationale. Pour ces métiers, la condition de participation est fixée à 30 ans révolus l'année de la compétition régionale.

- **Retrait d'un métier au concours**

Un métier peut être retiré de la compétition régionale et nationale dans les cas suivants :

- aucun candidat ne s'est inscrit ;
- aucun référent métier n'a pu être nommé ;
- le métier n'est plus représenté à la compétition nationale et/ou internationale ;
- le métier n'est plus soutenu par une organisation professionnelle ou un partenaire.

- **Nombre de candidats à la sélection régionale**

Le nombre de candidats à la sélection régionale est limité par le mode de sélection mis en place en Grand Est.

Ainsi, en fonction du nombre de candidats inscrits dans chaque métier, des pré-sélections territoriales peuvent être mises en place en amont de la finale régionale.

Dans le cas où des établissements de formation ont inscrit un nombre trop important de candidats dans un métier, la Région Grand Est demandera aux établissements concernés de procéder à une sélection « interne ». Sélection pour laquelle les établissements devront fixer le cadre d'évaluation des candidats.

Si un seul candidat est inscrit dans un métier, la Région Grand Est mettra en place une évaluation afin de déterminer si le candidat dispose des connaissances et de la technicité nécessaires à sa participation aux épreuves nationales.

MODE DE SÉLECTION

La Région Grand Est fixe son mode de sélection dès la fin des inscriptions.

Deux étapes peuvent être organisées en région en fonction du nombre de candidats inscrits dans un métier à savoir des pré-sélections et la finale régionale.

- **Pré-sélections territoriales**

Ces pré-sélections sont une étape intermédiaire d'évaluation qui ont pour objectif de permettre au plus grand nombre de jeunes d'avoir accès à un 1^{er} niveau de compétition au regard de la diversité des niveaux de formation représentés.

Ces pré-sélections sont organisées sur une journée dans des établissements de formation du Grand Est en amont de la finale régionale. A l'issue de cette étape, les 5 meilleurs candidats de chaque métier se qualifient pour participer à la finale régionale Grand Est.

Si un métier n'a pas plus de 5 candidats inscrits, ces derniers accèdent directement à la finale régionale. Cependant en fonction du nombre d'inscrits sur un métier, la Région décidera si des pré-sélections sont nécessaires ou non.

- **Finale régionale Grand Est**

La finale régionale rassemble les 5 meilleurs candidats de chaque métier.

A l'issue de ces finales régionales, un classement est établi et détermine les lauréats Or, Argent et Bronze de chaque métier.

- **Exemption d'épreuves**

Lorsqu'il y a un seul candidat (ou équipe) inscrit dans un métier, le candidat est exempté de compétition. Il devra cependant passer une évaluation technique afin que ses compétences soient évaluées par le(s) référent(s) métier(s) pour décider de sa participation ou non à la finale nationale.

SANTÉ, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT

- **Règles générales de sécurité**

Les organisateurs doivent tout mettre en œuvre pour que toutes les règles de santé et de sécurité soient conformes à la législation en vigueur, autant pour le public que pour les participants (compétiteurs, jurés, bénévoles).

Les candidats et jurés doivent impérativement se présenter sur l'espace de compétition en tenue de travail correcte et adaptée à leur métier mais également munis de leurs équipements de protection individuelle (EPI).

En l'absence du port des EPI, aucun accès aux espaces métiers ne sera autorisé.

- **Responsabilité des compétiteurs et des jurés**

Les compétiteurs et jurés doivent respecter les consignes de santé et de sécurité présentées lors de la finale régionale par les organisateurs du site. Les participants s'engagent également à respecter les lieux d'accueil à savoir : espaces métiers, lieu d'hébergement et de restauration.

Ils devront en plus respecter les consignes spécifiques liées à leur métier sur leurs zones de compétition.

COMPÉTITEURS : DROITS ET DEVOIRS

- **Documents officiels de compétition**

Dans le cadre de sa préparation à la finale régionale, le compétiteur prend connaissance du descriptif technique de son métier et des anciens sujets nationaux. Ces documents sont accessibles sur le site internet de WorldSkills France.

Le candidat doit également prendre connaissance de l'ensemble des éléments qui lui seront communiqués dans sa convocation à savoir :

- le présent règlement de la finale régionale Grand Est ;
- la liste du contenu de la caisse à outils ;
- le sujet d'épreuve (ou une partie) pour le métier qui le concerne ;
- les modalités d'accueil des journées de compétition (transport, hébergement, restauration...).

Si un candidat ne peut pas participer à l'épreuve, pour des raisons de santé par exemple, il doit impérativement informer dans les meilleurs délais la Région Grand Est à l'adresse suivante : competitiondesmetiers@grandest.fr.

- **Aménagement du poste de travail et compensation**

Les compétiteurs souhaitant bénéficier d'un aménagement spécifique de leur poste de travail doivent en faire la demande en fournissant un justificatif RQTH (Reconnus en Qualité de Travailleur Handicapé) ou tout justificatif émanant d'un organisme officiel indiquant les recommandations d'aménagement du poste de travail.

Les compétiteurs souhaitant bénéficier d'une compensation extérieure (en lecture, reformulation ou écriture), doivent en faire la demande en fournissant un bilan orthophonique datant de moins d'un an.

Dans les 2 cas, la demande devra être formulée auprès de la Région Grand Est dès notification de la confirmation de participation.

- **Accès aux espaces métiers**

Les candidats doivent justifier leur identité aux équipes métiers en présentant un document officiel d'identification en cours de validité (carte d'identité nationale ou passeport). **En cas de non**

présentation de document justifiant l'identité du candidat, ce dernier encours le risque de ne pas participer aux épreuves.

Aucun candidat ne peut entrer sur l'espace métier sans l'accord du Président du jury ou après le début de l'épreuve. De même qu'il ne peut en sortir hors temps de pause officiel.

- **Vérification des caisses à outils**

Pour chaque compétition, les caisses à outils seront contrôlées par le jury: tout outillage, matériaux ou gabarits non autorisés seront retirés. Le candidat doit par conséquent être présent au moment de la vérification de sa caisse à outils.

Les candidats peuvent utiliser leur outillage personnel dans la mesure où celui-ci n'est pas fourni par l'organisation et qu'il soit validé par le jury. A noter que l'outillage personnel est sous la responsabilité du candidat, les caisses à outils doivent donc être fermées par un cadenas. Le candidat a la possibilité de demander au centre organisateur le stockage de sa caisse à outils dans un endroit fermé et sécurisé.

- **Attribution et familiarisation avec le poste de travail**

Les postes de travail sont attribués aux compétiteurs par tirage au sort. Pour des besoins d'organisation, le tirage au sort peut être effectué la veille des épreuves.

Dans un souci d'équité et sous la direction des jurés, les candidats peuvent préparer leur poste de travail et se familiariser avec les outils, le matériel et les équipements mis à leur disposition (temps de prise en mains des machines). **Les candidats ont le droit de poser toutes questions relatives à l'utilisation des machines.**

Il revient au candidat de vérifier avant le début de l'épreuve son poste de travail et de s'assurer qu'il dispose bien des équipements et des matériaux nécessaires à la réalisation de son épreuve.

En cas de dysfonctionnement d'un équipement ou de manque de matériels, le candidat doit immédiatement interpeller un membre du jury.

- **Outillage commun, matière d'œuvre et devenir des ouvrages**

Les candidats peuvent demander le remplacement de l'outillage commun ou de la matière d'œuvre endommagée. Le remplacement sera effectué en fonction des moyens mis à disposition sur place.

Si le défaut est dû à une mauvaise manipulation du compétiteur, celui-ci peut demander de la matière d'œuvre supplémentaire si le centre organisateur en dispose assez. La demande supplémentaire de matière d'œuvre entraîne toutefois une diminution de la note.

A l'issue des épreuves, les candidats doivent restituer l'intégralité des outils et équipements qui leur ont été prêtés, sauf en cas de don d'un partenaire métier. De même que les postes de travail doivent être en parfait état de propreté.

Un candidat peut à la fin des épreuves repartir avec la pièce qu'il aura réalisée.

- **Contact et communication**

Un candidat ne peut communiquer avec un autre candidat et son juré durant les épreuves sans la permission du président de jury. De même qu'il ne peut communiquer avec le public.

Seule la communication entre les compétiteurs et leurs coachs et/ou familles en dehors de l'espace métier et des temps de compétition est autorisée.

L'utilisation de téléphones cellulaires ou de tout autre équipement électronique (ex : montres connectées) permettant d'échanger des informations est strictement interdite. Les téléphones portables devront être déposés dans la réserve de l'espace métier avant le début des épreuves et pourront être récupérés lors des temps de pause.

En cas de tentative ou de flagrant délit de fraude ou si le candidat perturbe le déroulement de l'épreuve, ce dernier encours le risque d'être exclu définitivement du concours. Cette mesure s'appliquera également à toute personne étrangère au concours qui tenterait de perturber le bon déroulement des épreuves ou qui essaieraient d'entrer en contact avec les candidats et jurys lors des épreuves.

- **Honnêteté, équité et transparence**

Les candidats sont en droit de s'attendre à être traités de façon équitable et honnête pendant le concours et en particulier pour les points suivants :

- chacun doit recevoir des instructions claires et univoques ;
- aucune aide/intervention (interne ou externe) ne doit favoriser un candidat ;
- aucun candidat ou groupe de candidats ne doit à aucun moment être avantagé notamment en recevant des informations sur le sujet d'épreuve que les autres candidats ne recevraient pas en même temps ;
- les systèmes de notation ne doivent avantager aucun candidat.

Un temps défini par le jury est alloué aux candidats avant le début des épreuves afin qu'ils puissent recevoir une information claire et détaillée relative à l'épreuve et à son évaluation, ainsi que sur le déroulement de la ou des journées de concours.

Tous les candidats doivent recevoir une information précise sur le matériel auxiliaire et les aides pouvant et ne pouvant pas être utilisées. Ils doivent également recevoir un horaire détaillé indiquant le temps imparti pour achever les différents modules des sujets d'épreuve et sur les temps de pause.

- **Responsabilité et assurance**

Les équipes métiers en charge de l'organisation des épreuves doivent faire en sorte que les règles habituelles de sécurité soient conformes à la législation en vigueur.

Les candidats doivent respecter les normes de sécurité imposées et portés leurs Equipements de Protection Individuelle (EPI) durant toute la durée des épreuves.

La Région Grand Est décline toute responsabilité en cas d'accident (transports de personnes, accidents corporels pendant les épreuves...) et les éventuelles pertes ou casses de matériels personnels. **Il importe aux candidats de prendre les dispositions nécessaires à cet effet.**

- **Droit à l'image et données personnelles**

Les candidats qui participent à la finale régionale Grand Est et qui intègrent l'équipe métiers régionale acceptent la diffusion de leurs photos et vidéos prises à l'occasion de manifestations organisées dans le cadre de la compétition des métiers (épreuves de sélection, cérémonies, stages de préparation physique et mentale, stages techniques...)

Les participants qui ne souhaitent pas que leur image soit utilisée devront adresser expressément leur demande de « non utilisation de leur image » 15 jours avant le début des épreuves territoriales et/ou régionales par mail à : competitiondesmetiers@grandest.fr.

ÉQUIPES MÉTIERS GRAND EST

- **Généralités**

Les équipes métiers du Grand Est sont désignées par la Région Grand Est et sont constituées de référents métiers, de coordinateurs espaces métiers et de jurés régionaux qui ont en charge l'organisation et la coordination des journées de compétition.

Ce sont des experts bénévoles (professionnels, enseignants ou encore formateurs), profondément intègres qui reconnaissent :

- avoir une formation formelle et/ou reconnue avec attestation de l'expérience professionnelle dans le métier pour lequel ils officient;

- avoir une expérience pertinente et actuelle du concours et/ou de la notation ;
- connaître et respecter le règlement de la sélection Grand Est, la description technique et tout autre document relatif au concours.

Toute personne qui intègre une équipe métier s'engage à travailler avec l'ensemble des acteurs du projet et à communiquer toute information qu'elle jugera utile pour la bonne organisation des épreuves.

Six semaines avant la compétition, les équipes métiers doivent transmettre à la Région Grand Est tous les éléments techniques à communiquer aux candidats : liste d'outillage, sujet ou partie du sujet, planning des compétitions etc.

En cas de manquement aux missions confiées aux équipes métiers et au règlement de la sélection régionale Grand Est, les personnes encourent le risque d'être exclues temporairement voire définitivement du concours régional.

- **Référents métiers**

3 référents sont, dans la mesure du possible, désignés dans chaque métier et assurent conjointement la guidance, la gestion et la direction du concours métier pour lequel la Région Grand Est leur a confié la responsabilité de mise en œuvre.

Ces référents jouent un rôle décisif puisqu'ils sont l'autorité principale en charge de l'organisation et de la gestion des aspects techniques du concours et sont garants de la conformité des procédures de compétition.

Dans le cadre de cette mission, les référents métiers s'engagent à :

- participer au(x) comité(s) technique(s) organisé(s) par la Région Grand Est ainsi qu'à toutes autres réunions ou concertations liées à l'organisation des compétitions métiers ;
- élaborer les sujets d'épreuve ou procéder à l'adaptation des propositions de sujets transmis par les experts nationaux et du barème de notation, conformément aux descriptifs techniques de WorldSkills France ;
- à définir le planning des journées de compétition en respectant les temps de pause, de restauration et temps de notations et délibérations ;
- à définir la liste des équipements et consommables nécessaires au bon déroulement du concours ;
- assister le centre organisateur dans la recherche de partenariats et sponsors pour la mise en place du concours.

Les informations relatives au sujet d'épreuve ne peuvent en aucun cas être diffusées à des tiers par les référents métiers.

Les sujets finalisés et la fiche caisse à outils sont à transmettre à la Région Grand Est qui assurera leur diffusion aux candidats et jurés régionaux.

- **Coordinateurs espaces métiers**

Des coordinateurs espaces métiers sont désignés pour accompagner les référents métiers sur des aspects techniques ou aménagement des postes de travail.

Pendant la période de préparation du concours, le coordinateur doit être présent lors des conseils techniques avec les référents. Au moment du concours, il doit être présent sur l'espace de compétition dès que les jurés lancent les derniers préparatifs du concours, pendant toute la durée du concours et jusqu'à ce que toutes les notations et les tâches incombant aux jurés aient été menées à bien.

Les coordinateurs sont responsables des installations de l'espace de compétition, de la préparation des matériaux, de la sécurité en atelier, de l'ordre et de la propreté des espaces en général.

Ils s'assurent par conséquent :

- de l'espace disponible suffisant pour les machines et les postes de travail;
- que les postes de travail disposent d'un éclairage suffisant, naturel ou artificiel selon les normes en vigueur et être adaptés au type de travail à réaliser ;
- du respect des règles de santé et sécurité dans les espaces de compétition ;

- des installations de l'atelier, des machines, des outils, des prises de courant et d'eau, et de tous les éléments spéciaux indiqués dans la description technique et la liste d'infrastructure ;
- de fournir les matériaux pour les sujets d'épreuve qui ont été spécifiés par la description technique et la liste d'infrastructure ;
- de transmettre toutes les instructions sur les mesures de sécurité.

- **Jurés régionaux**

Un jury est constitué pour chaque métier et est composé de l'ensemble des jurés régionaux qui seront désignés par la Région Grand Est.

Il ne peut pas y avoir plus de jurés que de candidats pour chaque épreuve.

Sur le lieu de la finale régionale Grand Est, le juré doit :

- avant le début du concours, aider si besoin le président de jury à finaliser les derniers détails du sujet d'épreuve, les aspects liés aux critères de notation et aux notes allouées à chacun des aspects des critères ;
- être présent durant toute la durée de l'épreuve ;
- respecter le règlement de la finale régionale Grand Est ;
- s'assurer que tous les candidats aient pris connaissance du règlement et être les garants du respect des règles de sécurité tout au long du concours ;
- évaluer le sujet d'épreuve de façon objective et juste selon les instructions du président de jury ;
- participer au débriefing de fin d'épreuve.

Les jurés sont responsables de la mise en œuvre du concours sous l'autorité du Président de jury.

Les jurés ne peuvent noter les candidats issus de leurs établissements et/ou entreprises. Le Président de jury veillera à l'équilibre des représentations dans les groupes de notation.

Il est interdit aux jurés de communiquer toute information sur le sujet d'épreuve à un candidat sur l'espace de compétition ou à toute autre personne sans autorisation expresse du Président de jury.

- **Président de jury**

Les jurés se mettent d'accord à l'unanimité pour la désignation d'un président de jury, et communiquent leur choix à la Région Grand Est, 7 jours avant la date de la finale régionale Grand Est.

En cas désaccord de l'ensemble des jurés, le Président de jury est désigné par tirage au sort.

Les jurés sont supervisés par le Président de jury qui :

- constitue les équipes de notation ;
- attribue les postes de travail, les machines et l'équipement aux candidats par tirage au sort ;
- s'assure que le temps de travail des candidats soit noté correctement, et les informe du temps qui leur reste encore ;
- vérifie que les formulaires de notation soient correctement remplis et signés par l'ensemble des jurés,
- s'assure que les feuilles d'emargement sont bien signées par les candidats matin et après midi

SUJET D'ÉPREUVE

- **Définition**

Un sujet d'épreuve pour la finale régionale Grand Est est défini pour chaque métier. L'élaboration du sujet se fait sur la base du descriptif technique diffusé par l'expert national WorldSkills France, et fait l'objet d'une adaptation par les référents métiers Grand Est.

- **Durée**

La planification de l'épreuve doit permettre une explication, sa réalisation par les candidats, la notation et les temps de pause. Elle ne pourra dépasser une durée globale de 16 heures.

Toutes modifications faites sur le planning des journées de compétition doivent impérativement faire l'objet d'une communication claire et globale à l'ensemble des candidats.

Le planning des journées de compétition est donné aux candidats à titre prévisionnel et peut être modifié par le jury en cas de problème majeur qui surviendrait au cours des épreuves (accident, panne de machine...) ou en cas de retard accumulé lors des passages dans les ateliers ou sur les plateaux techniques.

Si du temps supplémentaire est accordé à un ou plusieurs candidats à cause de problèmes techniques survenus lors des épreuves, une communication officielle du Président de jury doit être faite à l'ensemble des compétiteurs.

- **Critères de notation**

Chaque sujet d'épreuve doit être accompagné d'un système de notation qui correspond aux critères d'évaluation repris dans la description technique.

SYSTÈME DE NOTATION ET D'ÉVALUATION

- **Définition**

Les sujets d'épreuve sont évalués sur la base des critères de notation fixés dans les descriptifs techniques applicables.

- **Modifications**

Les critères de notation spécifiés dans le descriptif technique ne peuvent être modifiés sans un accord de l'ensemble du jury et sans accord de la Région Grand Est.

- **Groupes de notation**

Le président de jury répartit les jurés en groupes de notation. Chaque groupe de notation doit évaluer les mêmes aspects pour chaque candidat afin de garantir une notation uniforme. Le jury est souverain dans sa décision, il utilise le barème de correction fixé dans les descriptifs techniques applicables.

Les évaluations ne peuvent être faites en présence des candidats, sauf spécification contraire dans le descriptif métier. Aucune personne étrangère au jury ou à la surveillance n'est admise à pénétrer dans les sites d'épreuves ou salles de délibérations de jury.

Le jury procède aux opérations d'évaluation des réalisations présentées avec toute la rigueur nécessaire et revérifie l'ensemble des notes attribuées aux candidats avant d'établir le classement définitif.

Seules les notes attribuées par les jurés aux candidats sont prises en compte pour établir le classement des sélections régionales : tout autre jugement ou critère d'évaluation non défini dans la grille de notation est strictement interdit.

- **Notation quotidienne**

Chaque module/section achevé(e) sera noté(e) le jour même, dès la fin de son exécution. Après la fin de la notation journalière, les résultats sont saisis dans le système de notation de la compétition et sont validés et signés par les membres de chaque jury.

Les feuilles de notation de chaque candidat doivent être signés par les jurés et seront à remettre à la Région Grand Est en même temps que le procès-verbal et ce, dès la fin des épreuves.

- **Traitement des erreurs**

Les erreurs découvertes devront faire l'objet d'un rapport immédiat à la Région Grand Est. Si l'existence d'une erreur est confirmée par tous les membres de jury, les notes devront être refaites avec de nouveaux exemplaires de formulaires de notation afin que toutes les parties puissent les relire et y apposer les signatures requises.

Tous les formulaires originaux ainsi que les copies de remplacement devront être transmis à la Région Grand Est.

- **Rapport journalier**

Le Président de jury après chaque journée de compétition organisera un bilan avec tous les jurés reprenant les faits marquants, dysfonctionnements ou encore comportements inappropriés observés.

Ces observations doivent faire l'objet d'un rapport écrit et doit être signé par l'ensemble des jurés.

- **Résolution des conflits**

Un conflit désigne le soupçon d'une erreur de notation, le soupçon d'une conduite malhonnête d'une personne membre des équipes métiers ou le soupçon d'un traitement injuste envers un compétiteur.

Tout conflit doit par conséquent être systématiquement rapporté dans le procès-verbal journalier.

Tout conflit naissant sera traité au plus tôt c'est-à-dire durant les épreuves et au plus près des parties prenantes. Le président de jury servira de médiateur.

Si une résolution du conflit s'avère impossible et que le jury en fait la demande, il sera fait appel à la Région Grand Est pour trouver et décider d'un accord. Cet accord fera également l'objet d'un rapport écrit et devra être signé par les parties prenantes.

- **Procès-verbal**

À l'issue des épreuves de la finale régionale Grand Est, le jury se réunira pour un bilan et pour comptabiliser les notations des candidats. Un procès-verbal sera établi et devra être signé par tous les jurés ainsi que par le Président de jury.

En cas d'élimination d'un candidat, les raisons justifiant son exclusion doivent être clairement indiquées par écrit par le jury, et fourni au candidat s'il en fait expressément la demande.

Aucun recours et aucune réclamation ne pourra être porté une fois le procès-verbal établi et signé par l'ensemble des membres de jury.

- **Recours**

Seuls les compétiteurs peuvent déposer un recours. Toute autre personne extérieure à la compétition (employeur, établissement de formation, membre de la famille...) ne peut déposer de recours.

Ces recours sont à déposer par écrit via le formulaire dédié disponible au Secrétariat de compétition avant la fin des épreuves régionales au secrétariat de compétition et seront traités dans la journée même par la Région Grand Est.

Le document écrit reprendra clairement les objets du recours et devra contenir les preuves du manquement au présent règlement (les photos prises par des tiers lors des épreuves ne peuvent constituer des preuves au manquement du règlement régional).

Une visite sur l'atelier du métier concerné pourra avoir lieu jusqu'à la fin des épreuves, suivant la gravité des faits reprochés. Un rapport de la réunion et des décisions prises sera établi et signé par les parties.

Seule la Région Grand Est peut examiner tout recours déposé et statuer sur les suites à donner au recours. Les décisions qui seront prises par la Région Grand Est une fois le recours examiné, sont sans appel et seront notifiées par courrier à la partie plaignante.

- **Annonce des résultats**

La Région Grand Est organise à l'issue de la finale régionale, une cérémonie officielle d'annonce des résultats au cours de laquelle seront désignés les médaillés Or, Argent et Bronze de chaque métier. **Il est par conséquent interdit de divulguer avant cette cérémonie les résultats aux candidats.**

ÉQUIPE RÉGIONALE DES MÉTIERS

- **Constitution de l'équipe**

L'Équipe Régionale des Métiers est constituée des médaillés d'or de la finale régionale Grand Est de chaque métier en compétition à la finale nationale de la 48^{ème} Compétition des Métiers.

En cas d'abandon du compétiteur titulaire, le médaillé d'argent se verra proposer d'intégrer l'Équipe Régionale des Métiers. Si le médaillé d'argent ne peut remplacer le titulaire, la Région pourra également proposer au médaillé de bronze.

La Région Grand Est se réserve le droit de suspendre ou de ne pas sélectionner tout compétiteur qui ne remplirait pas les conditions requises pour intégrer une équipe régionale (non-respect de l'éthique, absence aux stages de préparation, manque d'engagement dans la préparation ou encore comportement inapproprié dans l'équipe...). Dans ce cas précis, la Région notifiera par mail au candidat sa non-titularisation dans l'équipe régionale.

- **Choix des jurés nationaux**

Le choix des jurés nationaux pour la Région Grand Est se fera en fonction des candidats sélectionnés en équipe régionale. Pour chaque métier, sera proposé au coach du candidat la titularisation de juré à la finale nationale. En cas de refus, la Région Grand Est proposera un autre juré.

De manière générale, les jurés titulaires qui intègrent l'équipe régionale sont les coaches techniques des candidats. Un processus de sélection qui s'inscrit dans une démarche d'optimisation des entraînements techniques des candidats en vue de la Finale Nationale.

A noter que seuls des jurés du Grand Est peuvent intégrer l'équipe régionale.

Les jurés devront s'inscrire sur le site Internet de WorldSkills France. Les candidatures seront dans un 1^{er} temps validées par la Région Grand Est et seront transmises dans un 2^{ème} temps pour validation aux experts nationaux de WorldSkills France.

- **Préparation de l'Équipe Régionale des Métiers (candidats)**

Les membres de l'Équipe Régionale des Métiers bénéficieront de temps de préparation en amont de la Finale Nationale de la Compétition des Métiers (compétition du 16 au 18 octobre 2025 à Marseille). Voici le calendrier prévisionnel :

Entre le 20 avril 2025 et le 30 mai 2025

Un séminaire de préparation à la finale nationale (module 1), organisée par WorldSkills France, avec tous les candidats sélectionnés dans les équipes régionales.

Ce séminaire a pour objectif de donner un même niveau d'information technique, à tous les compétiteurs et est propre à chaque métier. Des informations techniques qui concernent le sujet d'épreuve du concours national, les matériaux, matières, matériels utilisés aux finales...).

La présence à ce séminaire est obligatoire pour tous les candidats de l'Équipe Grand Est.

De mars à septembre 2025

De stages de préparation physique et mentale organisés par la Région Grand Est.

Trois week-ends de préparation seront prévus entre la cérémonie de révélation de l'équipe régionale et la finale nationale.

Ces stages sont obligatoires pour chaque candidat de l'Equipe Grand Est et ont pour objectif :

- D'assurer une cohésion d'équipe, capable de se soutenir tout au long du processus de formation depuis la finale régionale jusqu'à la finale nationale ;
- D'améliorer l'hygiène de vie, la diététique, la forme physique et le moral de l'équipe ;
- De développer le goût de l'effort, du dépassement, de la recherche et de la connaissance des limites propres à chaque compétiteur.

Des préparations techniques seront également mises en place avec les coach techniques (jurés titulaires) et/ou établissements de formation du Grand Est / entreprises d'accueil. Ces sessions d'entraînement sont également obligatoires pour l'ensemble des candidats et seront supervisées par la Région Grand Est.

En cas de non-participation et d'absence injustifiée au Séminaire, aux stages de préparation physique et mentale et aux entraînements techniques, la Région Grand Est peut statuer sur le remplacement du candidat titulaire. Dans ce cas, les médaillés argent ou bronze se verront proposer leur intégration dans l'équipe régionale.

FINALE NATIONALE

• **Délégation Régionale Grand Est**

La Région Grand Est organise et prend en charge le déplacement de sa délégation régionale pour le transport, l'hébergement et la restauration.

La délégation d'environ 130 personnes sera composée :

- des compétiteurs ;
- des jurés titulaires ;
- des chefs d'équipe ;
- des préparateurs physique et mentale ;
- de l'équipe encadrante de la Région Grand Est ;
- des représentants du Président du Conseil Régional du Grand Est.

La présence de l'ensemble des membres de la délégation régionale Grand Est est obligatoire sur la totalité du déplacement, du jour de départ au jour de retour.

• **Règlement de la Finale Nationale**

Dans le cadre de leur participation à la finale nationale, les membres de l'équipe Grand Est sont tenus de respecter le règlement en vigueur de la compétition (accessible sur le site de WorldSkills France) qui définit les règles régissant l'organisation et le déroulement des épreuves nationales et fixe les droits et obligations des participants (candidats et équipes métiers).

La Région Grand Est se réserve le droit d'exclure définitivement des membres de l'équipe en cas de manquement grave à leurs obligations et devoirs avant ou pendant la compétition.